

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 15-01433 L

Et 1 annexe de 7 pages

MATERIAU présenté par :

**TECTEX
ZI de la Doller
10 rue de Ballon d'Alsace
68520 BURNHAUPT LE HAUT
FRANCE**

MARQUE COMMERCIALE : **Flagtex 110 DM1 + Tricotex 210 DM1 + Walltex 250 M1 + Stretchtex 215 M1 + Lumitex 250 M1**

DESCRIPTION SOMMAIRE : **Tricot 100 % polyester ignifugé par apprêt
Masse surfacique nominale : 110 à 250 g/m²
Epaisseur nominale : 0.30 à 0.47 mm
Coloris : blanc**

RAPPORT D'ESSAI : **N° 15-01433 E1-V1 du 30 avril 2015**

NATURE DES ESSAIS : **Brûleur électrique
Propagation de flamme
Essai pour matériaux fusibles**

CLASSEMENT :

M 1

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : **limité à 12 mois à partir de la date de mise en œuvre
dans un établissement réglementé.
(matériau non lavable et non nettoyable à sec)**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 30 avril 2015

Responsable de Site ou son représentant
Bruno CHEVET

cofrac
ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTEE
COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE